

# L'ESSENTIEL TRESO® + AMISTAR® LA SOLUTION INÉDITE CONTRE LE SCLÉROTONIA SUR COLZA



syngenta®



+



**Constitution du pack :**  
1 x 3 kg + 1 x 3,33 l



- **Composition :** 500 g/kg fludioxonil
- **Formulation :** granulés dispersables (WG)
- **Cibles :** Sclérotiniose sur colza, moutarde, navette, sésame, cameline, bourrache et lins
- **Dose homologuée :** 0,75 kg/ha
- **Nombre d'application max :** 1 application par hectare et par an
- **Stades d'application :** entre BBCH 57 et BBCH 69
- **DAR :** BBCH 69 (fin floraison)
- **ZNT aquatique :** 5 mètres
- **DSPPR :** 3 mètres
- **DRE :** 48 heures



- **Composition :** 250 g/l azoxystrobine
- **Formulation :** Suspension concentrée (SC)
- **Cibles :** Sclérotiniose et alternaria sur colza, cameline, moutarde, navette
- **Dose homologuée :** 1 l/ha
- **Nombre d'applications max :**
  - 2 applications/ha/an.
  - 1 application/an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile  $\geq$  à 45 %
- **DAR :** 42 jours
- **ZNT aquatique :** 5 mètres  
Uniquement sur cultures d'hiver : ZNT 5 mètres dont DVP 5 mètres
- **DRE :** 6 heures

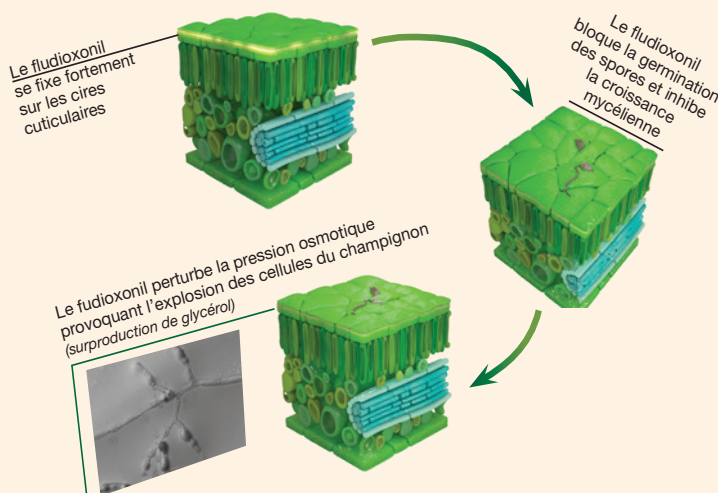
## TRESO® + AMISTAR® : UNE NOUVELLE VISION DE LA PROTECTION DU COLZA

- **TRESO® :** nouveau mode d'action unique et original, jamais utilisé sur colza.
- Association avec 2 modes d'action différents et 2 matières actives complémentaires.
- Solution pérenne : aucune résistance connue du sclérotinia au fludioxonil.
- Haut niveau d'efficacité sur sclérotinia : préserve le potentiel de rendement.
- Gestion maîtrisée des IFT fongicides : 0,73 IFT/ha.

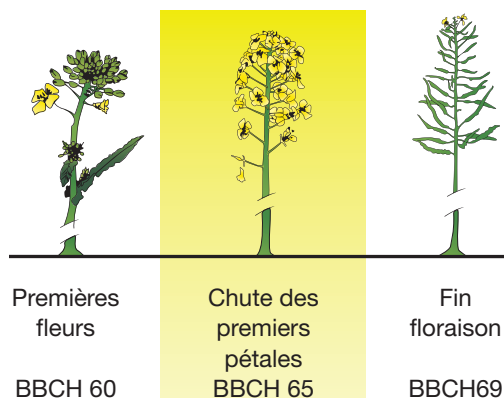
## TRESO®, UNE ACTION UNIQUE ET ORIGINALE

**Le fludioxonil qui compose TRESO® est le seul représentant de la famille des phénylpyrroles :**

- Permet d'intégrer un nouveau mode d'action afin de lutter efficacement et durablement contre le sclérotinia sur colza.
- Contribue à l'alternance et/ou l'association de modes d'action différents dans les programmes (se référer à la note commune Anses - INRAE - Terres Inovia).



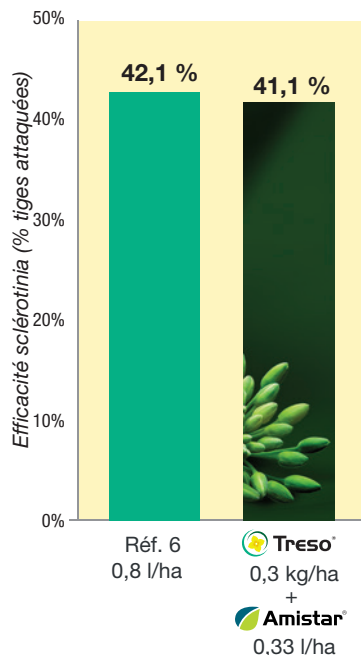
## RISQUE SCLÉROTINIA : EXEMPLE DE POSITIONNEMENT TECHNIQUE SUR COLZA



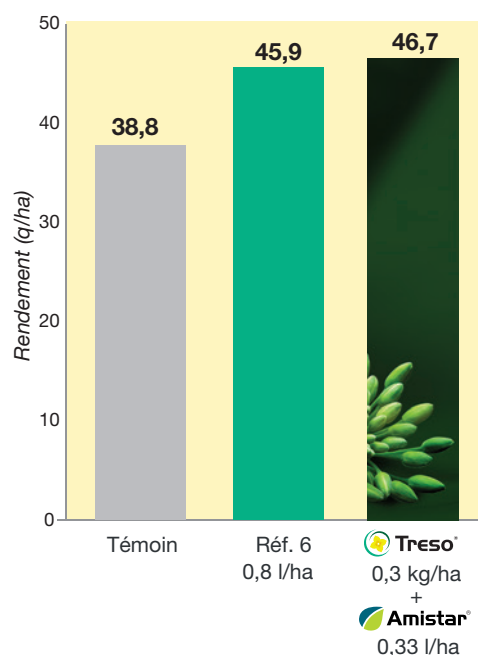
**Treso®**  
0,3 kg/ha  
+  
**Amistar®**  
0,33 l/ha

**Recommandation d'emploi :**  
Appliquer TRESO® en association avec  
un partenaire.

## TRESO® + AMISTAR® : EFFICACITÉ ET RENDEMENT PRÉSERVÉS



9 essais 2021-2022  
Départements : 18, 21, 28, 36, 39, 60, 80  
Infestation sclérotinia témoin : 37,4 %  
de tiges attaquées



3 essais 2021  
Départements : 21, 27, 28  
Nuisibilité moyenne : 9,7 q/ha

TRESO® - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



AMISTAR® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SA - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.  
S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.  
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

TRESO® - AMM N° 2190687 - Composition : 500 g/kg fludioxonil \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

AMISTAR® - AMM N° 9600093 - Composition : 250 g/l azoxystrobin \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P301 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Pour l'usage sur «maïs doux», respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa 1 Pour éviter le développement de résistances à l'azoxystrobin, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural de l'orge du fait de l'helminthosporiose. SPe 1 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des sols contenant moins de 30 % d'argile pour l'usage sur riz. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur porte-graines «légumineuses fourragères» d'hiver, «graines protéagineuses» d'hiver, porte-graines «graminées fourragères à gazon» et «crucifères oléagineuses» d'hiver. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé pour les usages sur porte-graine «légumineuses fourragères» de printemps, «graines protéagineuses» de printemps, «pois écosé frais» et «légumineuses potagères sèches». SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages porte-graines «PPAMC, florales et potagères». SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines «PPAMC, florales et potagères» et porte-graines «betteraves industrielles et fourragères». SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines «légumineuses fourragères», «graines protéagineuses», «pois écosé frais», «légumineuses potagères sèches», porte-graines «graminées fourragères à gazon», «maïs» et «crucifères oléagineuses» d'hiver. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines «légumineuses fourragères», «graines protéagineuses», «pois écosé frais», «légumineuses potagères sèches», porte-graines «graminées fourragères à gazon», «maïs», «maïs doux» et «crucifères oléagineuses» d'hiver. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre, riz, «blé», orge, seigle, «crucifères oléagineuses» de printemps et «pavot».

\* Marque enregistrée et substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.  
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr).

En cas d'incident, appeler le  
numéro d'urgence Syngenta

**0 800 803 264**

Service & appel  
gratuits

**syngenta®**

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**